LA FAMILLE GUILLAUME À AUXERRE AVANT 1600
© Pierre Le Clercq (2004)
Société généalogique de l'Yonne

GUILLAUME Barbe :
- Le 11 juin 1549, devant Guillaume Chacheré, notaire à Auxerre, le vigneron auxerrois Jean Tuloup, fils de feu Barthélemy Tuloup, a passé un contrat de mariage avec Barbe Guillaume, fille de Claude Guillaume et de Claudine Guy [AD 89, 3 E 14-4, folio 124 verso].

GUILLAUME Catherine :
- Le 2 septembre 1526, devant Pierre Fauchot, notaire à Auxerre, le vigneron Colas Bedan le jeune, fils de Colas Bedan l'aîné et de Marguerite, domiciliés à Auxerre au bourg Saint-Pierre-en-Vallée, a passé un contrat de mariage avec Catherine Guillaume, fille des défunts Philippe Guillaume et Marion, domiciliée au même bourg à Auxerre [AD 89, E 414, folio 59 recto].

GUILLAUME Claude :
- Le 11 juin 1549, devant Guillaume Chacheré, notaire à Auxerre, le vigneron auxerrois Jean Tuloup, fils de feu Barthélemy Tuloup, a passé un contrat de mariage avec Barbe Guillaume, fille de Claude Guillaume et de Claudine Guy [AD 89, 3 E 14-4, folio 124 verso].

GUILLAUME Clémence :
- Le 4 septembre 1599, en l'église Saint-Pèlerin à Auxerre, a été baptisée Clémence Desprez, fille de Pierre Desprez et d'Anne Perreau (ou Priot). Son parrain a été le maître tonnelier Arnoul La L(…) ; ses marraines ont été l'honnête femme Clémence Guillaume, épouse de l'honorable homme Laurent Thierriat, et Marie Delacourt, femme de l'honorable homme Pierre Denis, notaire royal au bailliage d'Auxerre [AM Auxerre, registre GG 83].

GUILLAUME Edmond :
- Le 6 janvier 1566 *n.s.*, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, François Guillaume, fils de feu Edmond Guillaume et de Jeanne, a passé un contrat de mariage avec Germaine Garet, fille de feu Jean Garet et de Jeanne Ménebroc, la future mariée étant placée sous la tutelle d'Hugues Ménebroc, procureur au bailliage d'Auxerre, assisté de son coadjuteur Germain Garet, tonnelier en ladite ville d'Auxerre [AD 89, 3 E 1-19].
- Le 19 janvier 1566 *n.s.*, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, François Guillaume, fils de feu Edmond Guillaume et de Jeanne, et sa fiancée Germaine Garet, fille de feu Jean Garet et d'une mère non dénommée (Jeanne Ménebroc), ont reconnu avec ladite Jeanne, veuve dudit défunt Edmond Guillaume, avoir reçu de Perrette Lenoir (veuve de feu Nicolas Garet), de Germain Garet et de Germain Maillot (tuteurs et curateurs des enfants mineurs dudit défunt Nicolas Garet et de ladite Perrette Lenoir), ainsi que d'Etienne Mouart (ou Moard), de Simon Charbuy et de Robert Regnauldot (et de leurs femmes), tous trois héritiers dudit défunt Nicolas Garet (qui a été tuteur de ladite Germaine Garet, fiancée audit François Guillaume, et de sa sœur Barbe Garet, filles mineures dudit feu Jean Garet, placées sous la curatelle d'Hugues Ménebroc), la moitié des biens meubles laissés par ledit feu Jean Garet (père desdites Germaine Garet et Barbe Garet) et par Pierre Garet et son épouse (grands-parents desdites Germaine Garet et Barbe Garet) [AD 89, E 390, folio 100 recto].

GUILLAUME François :
- Le 6 janvier 1566 *n.s.*, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, François Guillaume, fils de feu Edmond Guillaume et de Jeanne, a passé un contrat de mariage avec Germaine Garet, fille de feu Jean Garet et de Jeanne Ménebroc, la future mariée étant placée sous la tutelle d'Hugues Ménebroc, procureur au bailliage d'Auxerre, assisté de son coadjuteur Germain Garet, tonnelier en ladite ville d'Auxerre [AD 89, 3 E 1-19].
- Le 19 janvier 1566 *n.s.*, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, François Guillaume, fils de feu Edmond Guillaume et de Jeanne, et sa fiancée Germaine Garet, fille de feu Jean Garet et d'une mère non dénommée (Jeanne Ménebroc), ont reconnu avec ladite Jeanne, veuve dudit défunt Edmond Guillaume, avoir reçu de Perrette Lenoir (veuve de feu Nicolas Garet), de Germain Garet et de Germain Maillot (tuteurs et curateurs des enfants mineurs dudit défunt Nicolas Garet et de ladite Perrette Lenoir), ainsi que d'Etienne Mouart (ou Moard), de Simon Charbuy et de Robert Regnauldot (et de leurs femmes), tous trois héritiers dudit défunt Nicolas Garet (qui a été tuteur de ladite Germaine Garet, fiancée audit François Guillaume, et de sa sœur Barbe Garet, filles mineures dudit feu Jean Garet, placées sous la curatelle d'Hugues Ménebroc), la moitié des biens meubles laissés par ledit feu Jean Garet (père desdites Germaine Garet et Barbe Garet) et par Pierre Garet et son épouse (grands-parents desdites Germaine Garet et Barbe Garet) [AD 89, E 390, folio 100 recto].
- Le 11 novembre 1568, devant Pierre Leclerc, notaire royal à Auxerre, en présence des honorables hommes maîtres Germain Barlot, avocat, et Germain de Charmoy, marchand, et de François Guillaume et Guillaume Adenin, vignerons, résidant tous les quatre à Auxerre, est comparu Pierre Panys, fils du tonnelier auxerrois Simon Panys et de Thiennette (Josselin), lequel a passé un contrat de mariage avec Marie Garet (ou Gazet), fille de feu Nicolas Garet (ou Gazet), tonnelier et vigneron en ladite ville d'Auxerre, et de Perrette Lenoir (présente à la signature dudit contrat), ladite future mariée étant accompagnée par son tuteur Germain Maillot, vigneron demeurant à Auxerre, son frère Edmé Garet (qui a signé ainsi), chanoine de la collégiale de Châtel-Censoir, et par Simon Charbuy et Etienne Mouart (ou Moart) [AD 89, 3 E 6-324].

GUILLAUME Gillet :
- Le 2 juillet 1520, en l'église Saint-Pierre-en-Vallée, à Auxerre, a été baptisé Jean (Guillaume), fils de Gillet (Guillaume) et de Marie. Ses parrains ont été Jean Gallerant et Jean Damenyn ; sa marraine a été Jeanne Driat, fille de Jean Driat [AM Auxerre, registre GG 97].
- Le 17 juin 1523, en l'église Saint-Pierre-en-Vallée, à Auxerre, a été baptisé Jean Guillaume, fils de Gillet Guillaume et de Marie. Ses deux parrains ont été Jean Chacheré et Mathieu Monet (ou Moynet) ; sa marraine a été Isabeau, femme de Pierre Lesseré [AMAuxerre, registre GG 97].

GUILLAUME Hugues :
- Le 2 septembre 1568, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence de Jean Richer, procureur au bailliage et siège présidial d'Auxerre, est comparu l'honorable homme Hugues Guillaume, marchand résidant en ladite ville d'Auxerre, lequel a reçu en location pour quatre ans de l'honorable femme Françoise Richer, veuve du défunt marchand auxerrois Hervé Lefoul, une maison de fond en comble avec cour, étables et vinée, le tout situé au bourg Saint-Eusèbe, à Auxerre, et tenant d'une part aux hoirs d'un certain Lessoré, d'autre part à une rue commune, par-devant à la grand-rue du Château et par-derrière à Germain Boyrot, ceci moyennant un loyer annuel de 70 livres tournois en deux termes, soit 35 livres le 1er avril et 35 livres le 1er octobre [AD 89, 3 E 6-324].

GUILLAUME Jean :
- Le 2 juillet 1520, en l'église Saint-Pierre-en-Vallée, à Auxerre, a été baptisé Jean (Guillaume), fils de Gillet (Guillaume) et de Marie. Ses parrains ont été Jean Gallerant et Jean Damenyn ; sa marraine a été Jeanne Driat, fille de Jean Driat [AM Auxerre, registre GG 97].

GUILLAUME Jean :
- Le 17 juin 1523, en l'église Saint-Pierre-en-Vallée, à Auxerre, a été baptisé Jean Guillaume, fils de Gillet Guillaume et de Marie. Ses deux parrains ont été Jean Chacheré et Mathieu Monet (ou Moynet) ; sa marraine a été Isabeau, femme de Pierre Lesseré [AMAuxerre, registre GG 97].

GUILLAUME Jean :
- Le 16 avril 1562, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, les charpentiers auxerrois Pierre Blandin et Claude Bornicat ont passé un marché avec les gouverneurs d'Auxerre Germain Chevalier (licencié en lois) et Germain Boyrot (ou Boizot), le procureur de la ville Pierre Leclerc et les échevins Jean Guillaume, Germain Armant, Pierre Mathieu dit Sappin, Jean Cloppet, Louis Guillon, Pierre Delyé et Germain Bérault, pour refaire à neuf le pont-levis de la porte de Champinot à Auxerre, moyennant le prix de 136 livres tournois [AD 89, E 389, folio 221 recto].
- Le 29 novembre 1562, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisé François Duru, fils d'Etienne Duru et de son épouse Anne Rémond. Ses deux parrains ont été maître François Le Roy, notaire royal à Auxerre, et le marchand Jean Guillaume ; sa marraine a été Marie Simonnet, femme de Crespin Lessoré [AM Auxerre, registre GG 32, folio 81 recto].
- Le 24 août 1564, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisée Madeleine Bonefoy, fille de Germain Bonnefoy et de Marguerite Grasset. Son parrain a été le marchand Jean Guillaume ; ses deux marraines ont été Madeleine Fernier, femme de maître Philebert Grasset, et Perrette Davy (ou David), épouse de Nicolas Dallenson [AM Auxerre, registre GG 32, folio 112 recto].
- Le 23 juin 1565, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du sergent à cheval Grégoire Poullet et du praticien Côme Beillard, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus l'honnête femme Isabelle Ménebroc, veuve du défunt marchand auxerrois Nicolas Guillaume, et son fils Jean Guillaume, lui aussi marchand à Auxerre comme son père, lesquels ont reconnu devoir au praticien auxerrois Philippe Legrand et au marchand auxerrois Edmé Daiguemorte, tuteurs et curateurs d'Edmée Magot, fille mineure de feu Urson Magot et de Claudine Radigot, la somme de 156 livres et 14 sols tournois dont ladite Edmée Magot a hérité de son défunt père, à rembourser en quatre ans [AD 89, 3 E 6-324].
- Le 5 août 1572, devant un notaire auxerrois non dénommé, sont comparus les honorables hommes Laurent Tabard, Jean Thierriat, Jean Guillaume, François Thierriat, Claude Le Roy, Huguet Disson, Claude de La Forest, Germain Disson, Mathias Bérault, Edmé Delacourt, François Prévost, Claude Guyeleau, Claude de Tournay, Joseph Félix, Julien Daulmoy (qui a signé « *Daulmay* »), Antoine Arnolin, Laurent Purorge, Laurent Caillant, Germain Disson le jeune, Claude Prévost, Jean Disson, Jean Henrion, Jean Lyot, Edmé Piat, Laurent Debiarne (qui a signé « *Debierne* »), Germain Disson, fils dudit Huguet Disson, Claude Marie, François Sarjot, Benoît Herriat, Germaine Froment, veuve de Sébastien Colinet, Honorine Pichard, veuve de François Rémond (ou Raymon), Germain Boyrot (ou Boyzot), Claude de Brielle et Claude Berthier, tous merciers exerçant à Auxerre et confrères de la confrérie de saint Eustache, leur patron, se réunissant en l'église auxerroise des frères mineurs, lesquels ont fait enregistrer par ledit notaire les statuts de leur confrérie, promettant tous de verser chaque année, le jour de la Saint-Eustache, une cotisation de douze deniers tournois, les veuves ne versant que six deniers [AD 89, E 503].
- Le 18 mai 1579, devant Christophe Daulmoy, notaire à Auxerre, en présence des deux honorables hommes maîtres François Hobelin et Nicolas Chacheré, avocats au bailliage d'Auxerre, est comparu Henri Brichelet, fils du défunt honorable homme Antoine Brichelet, marchand à Auxerre, et de dame Germaine Delorme, remariée à l'honorable home maître Germain Grail, receveur pour le roi à Auxerre, lequel comparant, petit-fils des défunts Henri Brichelet et Edmée Thuillant, accompagné de ses deux sœurs Marthe Brichelet et Edmée Brichelet, du noble homme maître Jean Pion, conseiller du roi au bailliage et siège présidial d'Auxerre, et des honorables hommes Jean Guillaume, Jean Rousselot et Germain Rousselot, tous trois marchands à Auxerre, a passé un contrat de mariage avec Mathelie Barrault, fille de l'honorable homme Jean Barrault, lui aussi marchand à Auxerre, et de dame Marie Guenin, tous deux présents et consentants, ladite future mariée étant assistée quant à elle des nobles hommes maîtres Jean Guenin, lui aussi conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre, et Jean Girard, avocat du roi audit bailliage, ainsi que de l'honorable homme maître Gabriel Thierriat, licencié en lois et avocat au même bailliage et siège présidial, et du marchand auxerrois Claude Geoffroy [AD 89, 3 E 7-7, acte n° 66].

GUILLAUME Jean ::
- Le 26 octobre 1588, devant un notaire auxerrois non dénommé, sont comparus les honorables hommes Michel Bernardin, Edmé Tangy, Michel Le Jeune et Etienne Perthuisot, maîtres cordonniers jurés d'Auxerre, ainsi que Guillaume Lessoré, Jean Lessoré l'aîné, Jacques Malaquin, Claude Dijan, Nicolas Tuloup (qui a signé « *Thuloup* »), Robert Bédouillat (ou Bidollat), François Bossuat (qui a signé « *Boussuart* »), Julien Le Fèvre (ou Febvre), Guillaume Deullet, Pierre Gervais, Pierre Dubois, Zébédée Guenot, Jean Cloppet, Edmé Cloppet, Charles Renté, Claude Dallenson, Pierre Pougeoise, Jean Pougeoise, Nicolas Barthélemy, Germain Genet, Pierre Villegardin, Nicolas Renté, Pierre Gaucher, Guillaume Collot, Noël de Chousses, Charles Chardon, Louis Fajot, Toussaint Fajot, Samson Lefort, Georges Mérat, Jean Guiot, Laurent (de) Marcilly, Edmé Mignard, André Garnault, Jean Guillaume, Lazare Tuloup (qui a signé « *Tulou* »), François Chantrart et Nicolas Maignain, tous cordonniers exerçant en la ville ou dans les faubourgs d'Auxerre, lesquels ont statué sur les droits des veuves des maîtres cordonniers [AD 89, E 503].

GUILLAUME Jeanne :
- Le 4 août 1549, devant maître Regnault, notaire royal à Auxerre, le boulanger auxerrois Nicolas Pigalle, fils de Jeanne Guillaume, a passé un contrat de mariage avec Madeleine Paris. Ce contrat est signalé dans l'inventaire après décès de ladite Madeleine Paris, dressé le 12 septembre 1569 devant Pierre Leclerc, notaire royal à Auxerre [AD 89, 3 E 6-326].
- Le 22 mars 1563 *n.s.*, devant (Laurent) Guillot, notaire à Auxerre, a été effectué le partage après décès des biens laissés en héritage par feu Gillet Pigalle et sa défunte mère Jeanne Guillaume, ceci entre plusieurs héritiers dont le boulanger auxerrois Nicolas Pigalle, frère dudit Gillet Pigalle et fils de ladite Jeanne Guillaume. Cet acte est signalé dans l'inventaire après décès de Madeleine Paris, femme dudit Nicolas Pigalle, dressé le 12 septembre 1569 devant Pierre Leclerc, notaire royal à Auxerre [AD 89, 3 E 6-326].

GUILLAUME Nicolas (ou Colas) :
- Le 8 août 1522, en l'église Saint-Pierre-en-Vallée, à Auxerre, a été baptisée Barbe Panier, fille de Pierre Panier et de Marie. Son parrain a été Mathieu Motrat ; ses deux marraines ont été Nicole, femme de Jean Daguemer, et Isabeau (Ménebroc), « *fiduata* » de Nicolas Guillaume [AM Auxerre, registre GG 97].
- Le 23 décembre 1542, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisé Claude Ménebroc, fils de l'honorable homme maître Hugues Ménebroc, praticien au bailliage d'Auxerre, et de Marie Colin. Ses parrains ont été les honorables hommes maître Claude Morlon, avocat au bailliage d'Auxerre, et Nicolas Guillaume, marchand mercier ; sa marraine a été Isabeau Colin, femme du praticien Jean Davy [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 28 février 1544 *n.s.*, en l'église Saint-Regnobert à Auxerre, a été baptisée le jour de sa naissance Marie Ménebroc, fille de l'honorable homme maître Hugues Ménebroc, procureur au bailliage d'Auxerre, et de Marie Colin. Son parrain a été l'honorable homme Nicolas Ménebroc, sergent royal audit bailliage d'Auxerre ; ses marraines ont été Marie Vivien, veuve d'André Colin, et Isabeau Ménebroc, femme de l'honorable homme Nicolas Guillaume, marchand à Auxerre [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 17 septembre 1550, en la paroisse Saint-Eusèbe à Auxerre, est décédé le marchand mercier Colas Guillaume. Son décès a été enregistré par le vicaire de l'église auxerroise de Saint-Regnobert [AM Auxerre, registre GG 123].
- Le 23 juin 1565, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence du sergent à cheval Grégoire Poullet et du praticien Côme Beillard, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus l'honnête femme Isabelle Ménebroc, veuve du défunt marchand auxerrois Nicolas Guillaume, et son fils Jean Guillaume, lui aussi marchand à Auxerre comme son père, lesquels ont reconnu devoir au praticien auxerrois Philippe Legrand et au marchand auxerrois Edmé Daiguemorte, tuteurs et curateurs d'Edmée Magot, fille mineure de feu Urson Magot et de Claudine Radigot, la somme de 156 livres et 14 sols tournois dont ladite Edmée Magot a hérité de son défunt père, à rembourser en quatre ans [AD 89, 3 E 6-324].

GUILLAUME Nicolas :
- Le 6 mars 1560 *n.s.*, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, en présence des apothicaires auxerrois François Rémond et Nicolas Guillaume, a été dressé l'inventaire après décès de tous les biens laissés en héritage par feu Jean Ducrot, marchand apothicaire à Auxerre, ceci en présence de sa femme Jeanne Leconte et de leurs cinq enfants, à savoir Marie Ducrot (épouse de Jean de Chaonnes), Jeanne Ducrot (épouse de Jean de Coiffy), Anne Ducrot (épouse de Claude de Tournay), ainsi que Jean Ducrot et Nicolas Ducrot (encore mineurs, représentés par les marchands auxerrois Nicolas Dumont et Gond Bourdin, leurs tuteurs et curateurs) [AD 89, E 409, acte 2].
- Le 18 juin 1564, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisée Supplie Guillet (ou Guillaume), fille d'Huguet Guillet (ou Guillaume) et de Brigide Billard. Son parrain a été l'honorable homme maître Jacques Félix, procureur ; ses deux marraines ont été l'honnête femme Suzanne, veuve de l'honorable homme Nicolas Guillaume, et Edmée Ferroul, épouse de l'honorable homme maître Palamédès Le Roy, avocat inscrit au siège présidial d'Auxerre [AM Auxerre, registre GG 32, folio 108 verso].

GUILLAUME Pascal :
- Le 9 août 1584, devant Hélie Mamerot, notaire à Auxerre, en présence du charpentier Louis Vatard et du couvreur Pierre Laconche, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparues en la maison de la veuve de Nicolas Dallenson d'une part la vénérable et discrète personne maître Pascal Guillaume, chanoine de l'église d'Auxerre, et d'autre part Isabelle Pasquier, fille de Guillaume Pasquier, demeurant quant à elle en la paroisse auxerroise de Saint-Pierre-en-Château, lesquelles parties ont transigé entre elles pour éviter un procès en diffamation, ladite Isabelle Pasquier ayant propagé à Auxerre la rumeur que ledit Pascal Guillaume l'avait engrossée et que la servante de celui-ci, Martine Maigret, l'avait incitée à réclamer réparation auprès du géniteur : pour mettre fin au litige, Isabelle Pasquier a rétracté ses propos calomnieux et diffamatoires et Pascal Guillaume a renoncé à la poursuivre en justice [AD 89, E 479].

- Le 1er septembre 1584, devant Hélie Mamerot, notaire à Auxerre, en présence de l'honorable homme maître Jean Villon, avocat au bailliage d'Auxerre, et de Christophe Mignière, vigneron à Jussy, sont comparus en personnes Christine Pionnier, femme de Guillaume Pasquier, Jean Véron, tonnelier, et son épouse Perrette Pasquier, et le noble homme maître Guillaume Girard, conseiller du roi en la prévôté d'Auxerre, représentant ledit Guillaume Pasquier, lesquels ont ratifié et approuvé la transaction passée le 9 août précédent entre maître Pascal Guillaume, chanoine d'Auxerre, et Isabelle Pasquier, fille dudit Guillaume Pasquier, cette dernière ayant évité un procès en diffamation en rétractant ses propos calomnieux, après avoir propagé le bruit que le chanoine l'avait engrossée [AD 89, E 479].

GUILLAUME Philippe :
- Le 28 janvier 1505 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de l'huilier Jean de Marcilly et du maçon Philippe Guillaume, domiciliés à Auxerre, est comparu le vigneron auxerrois Etienne Divois (ou Divoy), lequel a vendu au boucher auxerrois Thévenin Estiénon un petit canton de terre situé devant l'église et la grange de Notre-Dame-lès-Saint-Julien à Auxerre, tenant d'une part à la terre des Charités tenue par Jean (Bardot dit Bruyant ou) Bruant, d'autre part à la terre des religieux de Saint-Pierre-en-Vallée, par-devant à la grand-rue commune et par-derrière à la terre du prieuré de Saint-Amatre, ceci moyennant le prix de 100 sols tournois [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 61 verso].
- Le 7 novembre 1505, devant Jean Chacheré, notaire royal à Auxerre, en présence de l'honorable homme maître Philippe (Le) Brioys, licencié en lois, et du vigneron auxerrois Jean Girault, est comparu Thiénon Gaucher, vigneron résidant en ladite ville d'Auxerre, lequel a vendu au maçon auxerrois Philippe Guillaume, pour le prix de 60 sols tournois, une pièce de deux denrées de vigne située au lieu-dit de « *la golotte Sainte-Nitasse* » à Auxerre, tenant d'une part au boucher Jean Gilotte, d'autre part aux héritiers d'un homme prénommé Jean, par-dessus audit vendeur et par-dessous aux hoirs de feu Thévenin Defrance [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 115 recto].
- Le 18 novembre 1505, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence de Girard Picard et du boulanger auxerrois Jean Legendre, sont comparus le vigneron Thiénon Gaucher et le maçon Philippe Guillaume, demeurant tous deux en ladite ville d'Auxerre, lesquels ont procédé à un échange de biens : Thiénon Gaucher a cédé audit Philippe Guillaume deux denrées de vigne et désert situées au lieu-dit de « *la golotte Sainte-Nitasse* », à Auxerre, tenant par-dessous aux deux denrées de vigne vendues audit Philippe Guillaume par ledit Thiénon Gaucher, par-dessus au chemin commun, d'un long à Jean Le Tourneaux et d'autre long à Gillette Boucher, ceci en échange d'un arpent de terre au lieu-dit d'en Beanvoir à Auxerre [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folios 117 verso & 118 recto].
- Le 15 avril 1506 (après Pâques), devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, est comparu le vigneron Jean Naudon, résidant en ladite ville d'Auxerre, lequel a vendu pour le prix de vingt-cinq livres tournois au maçon Philippe Guillaume, demeurant en la même ville, une place située au bourg de Saint-Pierre-en-Vallée à Auxerre, en la rue du Puits-aux-Dames connue aussi sous le nom de rue d'Ardillière, tenant d'une part à Pierron Trumeau dit Joly, d'autre part aux héritiers de feu Jean Thureau, par-devant à ladite rue et par-derrière au chemin de ronde longeant les murs d'enceinte de la ville [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 162 recto & verso].
- Le 2 septembre 1526, devant Pierre Fauchot, notaire à Auxerre, le vigneron Colas Bedan le jeune, fils de Colas Bedan l'aîné et de Marguerite, domiciliés à Auxerre au bourg Saint-Pierre-en-Vallée, a passé un contrat de mariage avec Catherine Guillaume, fille des défunts Philippe Guillaume et Marion, domiciliée au même bourg à Auxerre [AD 89, E 414, folio 59 recto].